



413-04-02-01/2019/7056 – GEN 2/19

**Notification aux Gouvernements des Etats parties  
aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre**

PROTOCOLE ADDITIONNEL I

**I. Retrait d'une déclaration par la Fédération de Russie**

Le 23 octobre 2019, la Fédération de Russie a communiqué au Conseil fédéral suisse ce qui suit:

*«Die Russische Föderation hat beschlossen, die durch die Union der Sozialistischen Sowjetrepubliken bei der Ratifizierung des Zusatzprotokolls I eingereichte Erklärung gemäss Punkt 2 Artikel 90, die Zuständigkeit der internationalen humanitären Ermittlungskommission ipso facto und ohne besondere Übereinkunft gegenüber jeder anderen Hohen Vertragspartei, welche dieselbe Verpflichtung übernimmt, anzuerkennen, zu widerrufen»* (texte original en allemand).

*«La Fédération de Russie a décidé de retirer la déclaration déposée par l'Union des républiques socialistes soviétiques au moment de la ratification du Protocole additionnel I conformément à l'article 90, paragraphe 2, reconnaissant ipso facto et sans accord spécial, à l'égard de toute autre Haute Partie contractante qui accepte la même obligation, la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits»* (traduction inofficielle).

PROTOCOLE ADDITIONNEL II

**II. Adhésion par la République d'Angola**

Le 7 octobre 2019, la République d'Angola a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'adhésion au Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), fait à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à son article 23, paragraphe 2, le Protocole entrera en vigueur pour la République d'Angola six mois après le dépôt de son instrument, soit le 7 avril 2020.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels.

Berne, le 30 octobre 2019

